

Resp. client:  
N° commande:  
N° client:  
Pers.cont.:  
Tél.: -  
Fax: -  
GSM: -



ProKo.: LS13  
N° rapport : 6285134  
N° rapp. prov.:  
Date: 02/10/2024

Client / Mandant :

Département: ELE

**RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT ou TBT**  
**(Livre 1 - AR 08/09/2019) - Direction général de l'Energie**  
(exécuté sous l'accréditation BELAC INSP-205 suivant procédure QPRO/ELE/001, §7.3)

**IDENTIFICATION**

Organ. de contrôle: OCB vzw, Kon. Astridlaan 60, Kontich 2550, BE0404.312.034 Agent-visiteur: 496 LAUVAUX PETER

		T.V.A.:
Adresse installation:	IMPASSE DES MARAICHERS, 8 DINANT	Cabine HT - privée: NON
Type installation:	5500 unité d'habitation	Appareil/Install. ID:
EAN nr.:	N.C.	Gestonn. Rés.: ORES Compteur: 34369250 Compteur nuit :

**CONTROLE**

Base: AR du 8/09/2019 établissant le livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.  
Type: visite de contrôle vente ancienne installation (chap. 8.4.2)  
visite de contrôle (chap. 6.5)  
Date installation:  avant 01/10/1981  entre 01/10/1981 et 01/06/2020  entre 01/06/2020 et 01/06/2023  dès 01/06/2023  
Dérogations: partie 8 du livre 1: appliqué et point 1 du sous-section 6.5.8.1: appliqué  
Date: 02/10/2024 Contrôle suivant dans 18 mois, ou avant le 30/04/2026

Contenu: Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection.  
Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

**INSTALLATION**

Présence tension:	présente	Raccordement:	réseau souterrain	Fourreau:	placé	Plaque d'isolat.:	présente
Tension nominal:	1 x 240V	Protection max.:	40A	Protection princip.:	aut. 2p 40A	Interr. princip.:	interr. diff. général
Liaison comptage-coffre de repart.:	type câble: XVB	nombre conduct.:	4	section:	10 mm <sup>2</sup>		
Câble de raccordement au réseau:	type câble: EVAVB	nombre conduct.:	4	section:	150 mm <sup>2</sup>		
Prise de terre	genre : commune	accessibilité :	en ordre	sectionn. de terre commune est accessible			
Électrode de terre:	type: boucle	section:	35 mm <sup>2</sup>				
Interrupteur Diff.:	général: 2p 40A/300mA	supplémentaire:	2p 40A/30mA				
Schéma unifilaire et plan de position:	voir annexe	références:					
Exécutée conform. aux schémas et plan:	en ordre	État du matériel fixe ou – à pose fixe:	en ordre				
Installations spéciaux:	<input type="checkbox"/> photovoltaïque <input type="checkbox"/> piscine <input type="checkbox"/> sauna <input type="checkbox"/> aliment. véhic. électrique						<input type="checkbox"/> -
Ne sont pas encore placés:	<input type="checkbox"/> cuisine <input type="checkbox"/> salle de bains <input type="checkbox"/> chauffage central <input type="checkbox"/> compteur de gaz <input type="checkbox"/> compteur d'eau						
Nombre de tableaux:	1	principale - <input type="checkbox"/> supplémentaire liaison équipotentielle					
		Nombre de circuits terminaux, incl. réserve:	10				

8x D2P2D 20A, 2x D2P2D 16A

**RESULTATS**

Résist. d'isolem. général:	31.3 MΩ	Résistance de dispersion:	11.28 Ω
Bouton d'essai diff.:	en ordre	Boucle de défaut:	en ordre
Protection contre les chocs électriques:		continuité PE et liaison équipotentielle:	en ordre
Protection contre la surintensité:	en ordre	contact indirect:	en ordre
		Protection des appareils classe I fixe ou à poste fixe:	en ordre

**CONSTATATIONS** - Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) – les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N	Néant
I	Néant

**CONCLUSION**

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le prochain contrôle est à effectuer **au plus tard à la date du suivant contrôle mentionnée ci-dessus**.

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) courant différentiel à l'origine de l'installation sont scellées.

Pour le Directeur Technique,



Ir. G. Croes

**CONSEILS / PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Lisez les prescriptions réglementaires par ce lien: [https://www.ocb.be/documenten/2020/Information\\_prescriptions\\_reglementaires.pdf](https://www.ocb.be/documenten/2020/Information_prescriptions_reglementaires.pdf)